

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

*A joindre à la demande d'inscription pour validation par
le Maire de Langogne*

Vous sollicitez une inscription à :

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE « LES FLORINONS »

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

Enfant concerné

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_|

Informations sur le demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : Père Mère Tuteur (fournir un justificatif)

N° : ____ Voie : _____

Code postal : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____@_____

Frères et sœurs scolarisés à Langogne et résidant à la même adresse

NOM	Prénom	Date de Naissance	Ecole Fréquentée

Motif(s) de la demande

- Regroupement de fratrie (frères / sœurs déjà scolarisés sur la commune de Langogne)⁽¹⁾
- Absence de restauration et de service de garde dans la commune de résidence⁽¹⁾
- Etat de santé de l'enfant⁽¹⁾
- Garde par parent proche (oncle ou tante, grands-parents, arrières grands-parents, frère ou sœur majeur) ou par nourrice résidant à Langogne⁽²⁾
- Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail d'un des responsables légaux⁽²⁾

Je soussigné, le demandeur ci-dessus, reconnaît avoir pris connaissance du document d'information relatif aux conditions et procédures de demande de dérogation à la Ville de Langogne et en accepter les termes. Je certifie également, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Langogne, le :

Signature :

⁽¹⁾ L'accord du maire de la commune de résidence ne peut jamais être obligatoire.

Lors de l'inscription le maire de la commune d'accueil doit informer le maire de la commune de résidence du motif d'inscription dans un délai maximum de 2 semaines. (Article R 212-22 du Code de l'Éducation)

⁽²⁾ L'avis préalable du maire de la commune de résidence est sollicité, puisque celle-ci participe aux charges financières de la commune d'accueil. Les demandes d'inscription sont signées par les deux communes.

Réservé à l'administration

Avis du Maire de Langogne

Avis favorable

Avis défavorable

Date et Signature :

Avis du Maire de la commune de résidence

Avis favorable

Avis défavorable

Date et Signature :

Pour la commune de résidence :

- L'avis favorable, lorsqu'il est requis, implique son accord pour la participation aux frais de scolarisation de l'enfant hors de la commune.

- sa participation aux frais de scolarisation de l'enfant hors de sa commune est implicite lorsque l'avis n'est pas requis.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT SUIVANT LES SITUATIONS

- Regroupement de fratrie :
 - Certificat de scolarité des frères et sœurs
- Garde par parent proche :
 - Copie du livret de famille prouvant le lien familial avec les parents de l'enfant
 - Photocopie d'un justificatif du domicile du parent proche datant de moins de 3 mois :
 - facture EAU ou ELECTRICITE, de téléphone fixe ou d'abonnement internet, quittance de loyer
 - attestation sur l'honneur signée par la personne assurant la garde de l'enfant
- Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail de l'un des deux parents
 - Photocopie du dernier bulletin de salaire du parent concerné